



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2023-142

PUBLIÉ LE 30 MAI 2023

Sommaire

Ministère de la Santé et de la Prévention et Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées /

R24-2023-05-30-00002 - Arrêté modificatif du 30 mai 2023 portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la protection sociale des travailleurs indépendants du Centre Val de Loire (2 pages)

Page 3

R24-2023-05-30-00001 - Arrêté modificatif du 30 mai 2023 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir et Cher (2 pages)

Page 6

Ministère de la Santé et de la Prévention et
Ministère des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées

R24-2023-05-30-00002

Arrêté modificatif du 30 mai 2023 portant
modification de la composition du conseil de
l'Instance Régionale pour la protection sociale
des travailleurs indépendants du Centre Val de
Loire

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté modificatif du 30 mai 2023
portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale
pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants du Centre-Val-de-
Loire

Le ministre de la santé et de la prévention,

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

VU l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants,

VU l'arrêté du 24 janvier 2022 – ADP IRPSTI n°1/2022 – portant nomination des membres du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants du Centre-Val-de-Loire,

VU l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants du Centre-Val-de-Loire

VU la proposition de dé-mandatement émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P);

VU l'arrêté du 03 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef d'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

ARRÊTENT :

ARTICLE 1^{ER} :

Sont nommés membres du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants du Centre-Val-de-Loire :

1° En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur demande de de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Siège vacant suite au dé-mandatement de M. COLLINET (Richard).

ARTICLE 2 :

L'Adjoint chef de l'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre - Val de Loire.

Fait à Aubervilliers le 30 mai 2023
Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation
L'Adjoint Chef d'antenne
Signé : Théophile TOSSAVI

Ministère de la Santé et de la Prévention et
Ministère des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées

R24-2023-05-30-00001

Arrêté modificatif du 30 mai 2023 portant
modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir et
Cher

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

Arrêté modificatif du 30 mai 2023 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir et Cher

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

VU l'arrêté n°1 du 22 avril 2022 – CPAM 41 Conseil - n°1/2022 -portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir et Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – CPAM 41 Conseil - n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir et Cher ;

VU l'arrêté modificatif du 20 avril 2023 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir et Cher

VU la proposition de démandatement émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF);

VU l'arrêté du 03 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef d'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

ARRÊTENT :

ARTICLE 1^{ER} :

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher :

1° En tant que Représentants des employeurs:

Sur demande du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF

Titulaire :

Siège vacant suite au démandatement de M. COLLINET (Richard)

ARTICLE 2 :

L'Adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val-de-Loire.

Fait à Aubervilliers le 30 mai 2023

La ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation
SIGNÉ : Théophile TOSSAVI

Le Ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Signé : Théophile TOSSAVI